
SITES ET SOLS POLLUES : UN CADRE RENOVE PAR LA LOI ALUR

Maitriser le nouveau cadre réglementaire de la loi ALUR dans les opérations de dépollution de sites et sols pollués

09/12/2014 - PARIS

Pourquoi participer à cet événement

- Maîtriser les nouvelles dispositions réglementaires
- Identifier les nouveaux outils et nouvelles procédures à mettre en place
- Echanger avec les experts du secteur

Cette journée de conférence est animée par Nathalie Levray, journaliste

Collectivités, Propriétaires de terrains : quelles sont vos nouvelles obligations liées au SIS

Secteurs d'information sur les sols (SIS) : votre nouvelle référence réglementaire

- Décrypter les différences entre les SIS et les documents existants (BASIAS, BASOL)
- SIS : qui les définit, quel usage, pour qui, où les consulter
- Echéances de mise en application

Pause

Vendeurs : vos obligations d'information vis-à-vis de vos futurs acquéreurs (promoteurs, aménageurs publics et privés...)

- Réalisation d'études de pollution des sols : quels acteurs, quelles méthodes de mise en œuvre
- Certification du bureau d'étude : gage de sécurité pour vos opérations

Déjeuner

Acquéreurs, Vendeurs, Tiers : Vos responsabilités pour mener vos opérations de remise en état des sols pollués

Responsabilité du propriétaire de terrain

- Evolutions majeures prévues par la loi
- Hiérarchie des responsabilités entre le vendeur et l'acquéreur

Transfert de responsabilité à un tiers

- Conditions de transfert : sur quelles bases et dans quelles limites
 - Intérêts et risques pour les acteurs
-

Autres dispositions de la loi ALUR

- Focus sur les changements d'usage ultérieurs
 - Suppression facilitée des SUP : allègement des modalités administratives
-

Avec la présence exceptionnelle de

Professionnel(s) du secteur

Qui participe à cet événement

- Bureaux d'études, Bureaux de Contrôle, Entreprises de dépollution, Collectivités, SEM, Promoteurs, Aménageurs, Lotisseurs, Cabinets de Conseil